



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA  
 DEPARTAMENT FEDERAL DA L'ECONOMIA PUBLICA

Berne le 16 octobre 1990

Fédération des Industries  
 Alimentaires Suisses  
 Elfenstrasse 19  
 Case postale 32

3006 Berne

**Concerne : cycle de négociations de l'Uruguay et politique agricole de la Suisse**

Messieurs,

Par votre lettre du 26 juillet, vous nous avez fait part de vos préoccupations quant aux possibles implications de la négociation sur l'agriculture de l'Uruguay Round sur l'agriculture suisse et sur votre branche de production en particulier. Nous avons pris bonne note de vos réflexions et nous vous prions de croire, Messieurs, que nous sommes conscients des problèmes que vous évoquez. Comme vous nous l'avez demandé, nous saisissons cette occasion pour vous informer de l'état de cette négociation et pour clarifier certains malentendus.

En premier lieu, il s'agit de préciser le statut du texte du Président du groupe de négociation sur l'agriculture, Monsieur Aart de Zeeuw. Ce document ne peut être considéré comme un accord. Il a été décrit dans le rapport que Monsieur de Zeeuw a fait au Comité des Négociations Commerciales de l'Uruguay Round (TNC), comme "un moyen d'intensifier les négociations", conformément à la formulation qui a été convenue lors du sommet de Houston. La seule obligation concrète à laquelle il a été souscrit lors de la session du TNC de juillet concerne l'engagement de notifier, jusqu'au 1er octobre et selon un format préparé par le Secrétariat du GATT, l'ensemble des mesures de politique commerciale relatives à la protection à la frontière, au soutien interne et à la concurrence à l'exportation. Il ne s'agit de rien d'autre que d'un inventaire qui ne préjuge en aucun cas des concessions éventuelles de la

Suisse. L'élaboration d'offres est une opération clairement distincte qui sera menée parallèlement en étroite collaboration avec les milieux concernés.

Par ailleurs, des négociations sur les règles qui seront appelées à régir le commerce mondial des produits agricoles se déroulent actuellement. La Suisse a toujours plaidé en faveur de cette approche, seul moyen selon elle de procéder à une réforme durable, et aux effets prévisibles, des mesures de politique agricole qui affectent le commerce international. Dans ce contexte, elle s'emploiera à faire valoir ses intérêts, en particulier la défense des objectifs non-commerciaux de sa politique agricole.

En ce qui concerne la protection à la frontière, la Suisse s'est toujours opposée au concept d'une tarification généralisée. Elle n'envisage d'utiliser cette méthode que comme l'un des moyens pour atteindre les objectifs de la négociation et ne conçoit pas qu'elle soit applicable aux produits qui sont d'un intérêt vital pour la réalisation des objectifs non-économiques de sa politique agricole, comme les produits laitiers. La Suisse a toujours défendu la position que l'imposition de restrictions quantitatives doit être autorisée là où la production indigène fait l'objet d'un contingentement efficace. Elle ne manquera pas de réitérer cette proposition lors des prochaines séances du groupe de négociation. Cela étant dit, il est également indéniable que la négociation se dirige vers une tarification aussi large que possible.

Il convient cependant de relever que si la Suisse veut pouvoir bénéficier des résultats de l'ensemble de la négociation de l'Uruguay Round, en particulier dans les secteurs où elle a des intérêts résolument offensifs, comme les services ou la propriété intellectuelle, elle devra aussi apporter sa contribution dans le domaine de l'agriculture. Nous entendons que cette contribution serve également les intérêts de notre politique nationale, y compris ceux de l'agriculture suisse, et donc qu'elle coïncide avec les besoins de la réforme agricole interne que nous devons effectuer sur une base autonome. Il nous paraît notamment difficile d'envisager la poursuite d'une politique aussi fortement axée sur le soutien par les prix à une époque où tous les autres pays, y compris le Japon et la CE, commencent à réduire les prix administrés. L'instrument des paiements directs, autant que possible découplés de la production et liés à des services rendus à la collectivité va sans doute devoir occuper une place

-3-

plus importante dans notre future politique. Par ailleurs, il s'agira de réduire la production dans les secteurs où elle est excédentaire (par exemple céréales) et de maintenir, voire de créer, un accès raisonnable à notre marché.

En ce qui concerne plus spécifiquement les intérêts de votre branche de production, nous tenons à signaler que le texte du Président du groupe de négociation sur l'agriculture ne prévoit pas explicitement que les restitutions versées sur les produits agricoles transformés soient réduites ou éliminées. Il indique simplement que les futurs travaux du groupe de négociation devront aboutir à l'élaboration de règles en la matière. La Suisse a toujours défendu la théorie "der gleich langen Spiesse" et elle n'est pas isolée sur ce point. En effet, la CE et les pays de l'AELE la soutiennent entièrement et il y a de fortes chances que soit entériné, au cours de l'Uruguay Round, le principe selon lequel les restitutions versées à l'exportation de produits transformés qui n'excèdent pas la différence entre le coût du produit agricole brut incorporé sur le marché national et le coût de ce même produit sur le marché mondial doivent être autorisées. Cela n'empêche pas le Président du groupe de négociation agricole de considérer que ce type de mesures sont des subventions à l'exportation et qu'il faut, dans le cadre de l'exercice de notification mentionné ci-dessus, les faire apparaître sous ce titre. La Suisse considère qu'il s'agit là d'un abus de langage et elle ne notifiera pas ces mesures en tant que subventions à l'exportation mais plutôt en tant que restitutions destinées à compenser le handicap qui découle du prix élevé des produits bruts indigènes.

En espérant vous avoir procuré les compléments d'information désirés, nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Département fédéral de l'économie publique

Jean-Pascal Delamuraz

## Résumé

### **Concerne : cycle de négociations de l'Uruguay et politique agricole de la Suisse**

Réponse à la fédération des Industries Alimentaires Suisses

1. Le texte du Président du groupe de négociation sur l'agriculture, Monsieur Aart de Zeeuw, n'est pas un accord mais "un moyen d'intensifier les négociations".

2. La Suisse a toujours plaidé en faveur de règles du GATT qui lui permettent de poursuivre les objectifs non-commerciaux de sa politique agricole.

3. En ce qui concerne les exceptions à la tarification, la Suisse a toujours défendu la position que l'imposition de restrictions quantitatives doit être autorisée là où la production indigène fait l'objet d'un contingentement efficace (par exemple le lait).

4. L'instrument des paiements directs, autant que possible découplés de la production et liés à des services rendus à la collectivité va sans doute devoir occuper une place plus importante dans notre future politique. Par ailleurs, il s'agira de réduire la production dans les secteurs où elle est excédentaire (par exemple céréales) et de maintenir, voire de créer, un accès raisonnable à notre marché.

5. La Suisse a toujours défendu la théorie "der gleich langen Spiesse" et elle n'est pas isolée sur ce point. En effet, la CE et les pays de l'AELE la soutiennent entièrement et il y a de fortes chances que soit entériné, au cours de l'Uruguay Round, le principe selon lequel les restitutions versées à l'exportation de produits transformés qui n'excèdent pas la différence entre le coût du produit agricole brut incorporé sur le marché national et le coût de ce même produit sur le marché mondial doivent être autorisées.

2540 - 15

An den Vorsteher  
des Eidg. Volkswirtschafts-  
Departementes  
Herrn Bundesrat J.P. Delamuraz  
Bundeshaus Ost

3003 B e r n

Bern, Elfenstrasse 19,  
26. Juli 1990 - BH/sch

### GATT-Verhandlungen / Landwirtschaftspolitik

Sehr geehrter Herr Bundesrat

Ende Juni hat der Präsident der GATT-Verhandlungsgruppe Landwirtschaft den Entwurf einer Rahmenvereinbarung zur Reform der Agrarpolitiken vorgelegt, über den bis Ende Jahr eine Einigung erzielt werden soll.

Die vom Ausgang der GATT-Agrarverhandlungen direkt betroffenen Kreise müssen heute mit Ernüchterung zur Kenntnis nehmen, dass die schweizerischen Anliegen im Vorschlag des Präsidenten nicht den geringsten Niederschlag gefunden haben, obwohl Ihre Verhandlungsdelegation in den letzten Monaten konkrete und konstruktive Vorschläge, die ein beträchtliches Mass an Konzessionsbereitschaft signalisierten, in die Verhandlung eingebracht hat.

Die Nahrungsmittel-Industrie ist als bedeutende Abnehmerin und Verarbeiterin landwirtschaftlicher Produkte vom Ausgang der GATT-Verhandlungen unmittelbar betroffen. Es liegt uns deshalb daran, Ihnen unsere Besorgnis über den bisherigen Verlauf der Verhandlungen kundzutun:

#### 1. Agrarpolitische Aspekte

Wir sind stets davon ausgegangen, dass die Schweiz in der laufenden GATT-Verhandlungsrunde substantielle Konzessionen machen müssen, denen intern mit einem vermehrt marktwirtschaftlich orientierten Konzept der Landwirtschaftspolitik Rechnung zu

- 2 -

tragen wäre. Die Wirtschaft hat denn auch im Schosse des Vorortes des Schweiz. Handels- und Industrievereins mit unserer aktiven Unterstützung ein umfassendes agrarpolitisches Reformprogramm postuliert.

Es ist nun aber zu befürchten, dass die angestrebten Reformen, insbesondere die in der "Expertenkommission Popp" erarbeiteten Vorschläge für eine stärker marktorientierte Preis- und Einkommenspolitik und die Einführung zusätzlicher Direktzahlungen, durch den Ausgang der GATT-Verhandlungen verunmöglicht werden. Damit sind auch die Oberziele unserer Landwirtschaftspolitik, wie sie im Sechsten Landwirtschaftsbericht des Bundesrates festgelegt wurden, in Frage gestellt.

Nicht nur aus versorgungspolitischen Gründen, sondern auch unter qualitativen Aspekten befürworten wir die Erhaltung einer angemessenen inländischen Produktion landwirtschaftlicher Produkte im Rahmen eines im GATT allenfalls auszuhandelnden zulässigen Selbstversorgungsgrades.

## 2. Auswirkungen auf die Schweiz. Nahrungsmittel-Industrie

Wie wir Ihnen bereits anlässlich unserer Vorsprache vom 30. März 1990 darlegen durften, stellt der Rohstoffpreis-Ausgleich die entscheidende Rahmenbedingung für die Aufrechterhaltung inländischer Verarbeitungsbetriebe dar.

Das im EG-/EFTA-Raum generell praktizierte und bewährte Ausgleichssystem wird nun erstmals im GATT grundsätzlich in Frage gestellt. Die lediglich zur Erreichung "gleich langer Spiesse" gewährten Ausfuhrbeiträge sollen künftig in undifferenzierter Weise als nicht mehr erlaubte Exportsubventionen gelten.

Damit würden die Exportmöglichkeiten unserer Unternehmungen schwerwiegend betroffen. Angesichts des relativ kleinen Inlandmarktes und der zu erwartenden Verschärfung des internationalen Wettbewerbes sowie mit Blick auf den hohen Konzentrationsgrad in unserem Lebensmittelhandel, sind die Exporte für unsere Industrie von existentieller Bedeutung.

- 3 -

Wenn der vollumfängliche Rohstoffpreis-Ausgleich nicht langfristig sichergestellt werden kann, muss mit Produktions- und Standortverlagerungen ins Ausland gerechnet werden. Dies würde die Verwertung der inländischen landwirtschaftlichen Produktion erheblich tangieren.

Die im Verhandlungsdokument weiter vorgeschlagene Tarifikation aller mengenmässigen Importbeschränkungen mit anschliessendem Abbau der Zolltarife hätte für zahlreiche Betriebe der ersten Verarbeitungsstufe, z.B. im Milch-, Gemüse- und Kartoffelsektor, erhebliche nachteilige Auswirkungen.

\* \* \*

Wir bitten Sie, von unserer grossen Besorgnis über den Stand der Verhandlungen Kenntnis zu nehmen. Gleichzeitig ersuchen wir Sie, alles zu unternehmen, um den Bestand einer leistungsfähigen Nahrungsmittel-Industrie in der Schweiz, die ihrerseits massgeblich von den agrarpolitischen Rahmenbedingungen abhängt, in rechtlich abgesicherter Form auch zukünftig zu gewährleisten.

Wir danken Ihnen, sehr geehrter Herr Bundesrat, für Ihre Unterstützung und das Verständnis für unsere Anliegen.

Mit vorzüglicher Hochachtung

FOEDERATION DER SCHWEIZERISCHEN  
NAHRUNGSMITTEL-INDUSTRIEN  
( F I A L )

---

Dr. H.W. Stöcklin,  
Vizepräsident

B. Hodler,  
Sekretär